

PROCÈS CRIMINEL SIMULÉ R. c. WAI

SCENARIO: R. c. WAI	PAGE
Scénario	1
Liste de participants	2
Rapport de l'incident dans le journal	3
La dénonciation (l'accusation)	4 - 5
La loi pertinente	6 - 8
Exposé conjoint des faits	9
Renseignements généraux pour les témoins	10 - 19
Les pièces à l'appui	20 - 21
LA PRÉPARATION DES RÔLES	PAGE
Se préparer à un procès simulé	1
Tableau : Durée d'un procès criminel simulé	2
Protocole	3 - 4
Trousse pour la préparation des rôles de :	
Avocat de la Couronne et avocat de la Défense	5 - 7
Témoin	8
Juge et Jury	9
Greffier	10 - 11
Personnel du tribunal	12
Journaliste juridique	13
BÉNÉVOLE DU SECTEUR DE LA JUSTICE	PAGE
Objectifs du procès simulé	1
Échéancier	2
Renseignements pour :	
Les instructeurs des avocats	3 - 4
Les juges des procès simulés	5 - 6



Pour chaque procès criminel simulé du ROEJ, il y a trois trousse :

- » **Un scénario** du procès criminel simulé du ROEJ
- » La trousse pour la **préparation des rôles à interpréter** dans le procès criminel simulé du ROEJ
- » La trousse pour **les bénévoles du secteur de justice**

Les étudiants/jeunes ont besoin du scénario et de la trousse de **préparation des rôles**.

Les bénévoles du secteur de justice, les enseignants et les organisateurs ont besoin de toutes les trousse.

PROCÈS CRIMINEL SIMULÉ

SCÉNARIO: R. c. WAI



CETTE TROUSSE COMPREND:	PAGE
Scénario	1
Liste de participants	2
Rapport de l'incident dans le journal	3
La dénonciation (l'accusation)	4 - 5
La loi pertinente	6 - 8
Exposé conjoint des faits	9
Renseignements généraux pour les témoins	10 - 19
Les pièces à l'appui	21 - 21

R. c. WAI

CHARGES:

- » Trafic de marijuana
- » Trafic d'ecstasy
- » Possession aux fins de faire le trafic de la marijuana
- » Possession aux fins de faire le trafic de l'ecstasy
- » Possession des produits de la criminalité

Pour chaque procès criminel simulé du ROEJ, il y a trois trousse :

- » **Un scénario du procès criminel simulé du ROEJ**
- » **La trousse pour la préparation des rôles à interpréter dans le procès criminel simulé du ROEJ**
- » **La trousse pour les bénévoles du secteur de justice**

Les étudiants/jeunes ont besoin du **scénario** et de la trousse de **préparation des rôles**.

Les bénévoles du secteur de justice, les enseignants et les organisateurs ont besoin de toutes les trousse.

PERSONNAGES CLÉS

1. **Jesse Wai** (l'accusé)
2. **Casey Ibrahim** (l'amie de Jesse et témoin pour la défense)
3. **L'agent Cheyenne Gomez** (l'agent qui a procédé à l'arrestation et le témoin de la poursuite)
4. **Riwi Mahuta** (témoin de la poursuite)
5. **Avocats de la défense** (4)
6. **Avocats de la Couronne** (poursuite) (4)
7. **Juge**
8. **Agent de service aux tribunaux** (maintient l'ordre au tribunal) (*facultatif*)
9. **Greffier du tribunal** (vient en aide au juge) (*facultatif*)
10. **Membres du jury** (10) (*facultatif*)
11. **Les représentants de presse** (2, font un rapport du procès) (*facultatif*)
12. **Dessinateurs judiciaires** (2, dessinent ce qui se passe au procès) (*facultatif*)

POURQUOI LES CAUSES CRIMINELLES SE NOMMENT-ELLES TOUJOURS R. c. QUELQU'UN?

Au Canada, les causes criminelles sont entreprises au nom de la reine parce qu'elle est la personne responsable officielle de notre pays. La reine est aussi connue sous le nom de Régina (le mot latin qui signifie reine) qui lorsque raccourci à R. explique pourquoi les causes criminelles sont intitulées *R. c. [nom de l'accusé]*.

Les procédures criminelles impliquant les accusés (ou les témoins) âgés de moins de 18 ans font appel aux initiales de la jeune personne plutôt qu'à leur nom (ex.: *R. c. S.M.*).

20 juillet, 2***.

POLICIERS FONT UNE DESCENTE AUPRÈS D'UN RÉSEAU DE DROGUES DE JEUNES

RAPPORT DE
L'INCIDENT DANS
LE JOURNALRENEE BROOKLAND
LE JOURNAL DE NULPART

NULPART - Les policiers ont procédé à l'arrestation de jeunes personnes qu'ils disent être membres d'un réseau de drogues dans la partie nord-est de la ville. L'agent John Poncherello a rapporté que les arrestations ont eu lieu vendredi soir au parc Melrose. Les policiers ont saisi des quantités d'ecstasy et de marijuana, ainsi qu'un montant d'argent.

Les policiers ont commencé à surveiller le parc Melrose récemment suite aux préoccupations de la communauté locale relativement aux

ventes croissantes de drogue dans les lieux publics de leur voisinage.

Un policier a déclaré qu'un agent habillé en civil a aperçu trois des jeunes sous arrestation, deux âgés de 16 ans et l'autre de 17 ans, à leur arrivée dans le parc à environ 22 h, accompagnés par le frère d'un des jeunes âgé de 8 ans. Vers 22h15 le groupe a été approché par deux jeunes de 17 ans et la vente de la drogue a eu lieu. Tous les cinq jeunes ont été mis sous arrestation. Les policiers ont dû s'occuper du jeune de 8 ans avant qu'on puisse trouver sa grand-mère.

Les deux jeunes présumés acheteurs de 17 ans ont été accusés de possession de drogue alors que les trois autres jeunes doivent faire face à des accusations de possession de drogue dans le but d'en faire le trafic.

En vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, on ne peut révéler l'identité d'aucun des jeunes.

LA DÉNONCIATION

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE, CANADA
PROVINCE D'ONTARIO

RÉGION: NULPART

AU NOM DE SA MAJESTÉ LA REINE

LES PRÉSENTES CONSTITUENT LA DÉNONCIATION DE l'Agent Cheyenne Gomez de NULPART, policier, ci-après appelé le dénonciateur

Le dénonciateur déclare qu'il ou elle a des motifs raisonnables de croire qu'ont été commises les infractions suivantes :

LA DÉNONCIATION

JESSE WAI, une jeune personne au sens de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a, le ou vers le 17e jour de juillet de l'année 20**, dans la ville de NULPART fait le trafic d'une substance comprise dans l'Annexe ** soit le cannabis marijuana en contravention au paragraphe 5(1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

JESSE WAI, une jeune personne au sens de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a, le ou vers le 17e jour de juillet de l'année 20**, dans la ville de NULPART, fait le trafic d'une substance comprise dans l'Annexe ** soit l'ecstasy en contravention du paragraphe 5(1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

JESSE WAI, une jeune personne au sens de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a, le ou vers le 17e jour de juillet de l'année 20**, dans la ville de NULPART, eu la possession d'une substance comprise dans l'Annexe ** soit le cannabis marijuana en contravention au paragraphe 5(1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances

JESSE WAI, une jeune personne au sens de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a, le ou vers le 17e jour de juillet de l'année 20**, dans la ville de NULPART, eu la possession d'une substance comprise dans l'Annexe ** soit l'ecstasy en contravention au paragraphe 5(1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

JESSE WAI, une jeune personne au sens de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a, le ou vers le 17e jour de juillet de l'année 20**, dans la ville de NULPART, eu la possession de biens ou produits de la criminalité soit soixante dollars (60 \$) en argent canadien sachant que tout ou partie des biens ou des produits ont été obtenus ou proviennent directement ou indirectement d'une in-

fraction punissable sur acte d'accusation, en contravention de l'al. 354(1)a) du Code criminel et en commettant ainsi une infraction en contravention de l'al.355a) du Code criminel.

CE _____ jour de _____ , à _____

Signature _____

JUGE DE PAIX

LA DÉNONCIATION

LA LOI

LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES (1996)

POSSESSION DE SUBSTANCE

4. (1) Sauf dans les cas autorisés aux termes des règlements, la possession de toute substance inscrite aux annexes I, II ou III est interdite.

PEINE

(4) Quiconque contrevient au paragraphe (1) commet, dans le cas de substances inscrites à l'annexe II mais sous réserve du paragraphe (5) :

- a) soit un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans moins un jour;
- b) soit une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible :
 - (i) s'il s'agit d'une première infraction, d'une amende maximale de mille dollars et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de l'une de ces peines,
 - (ii) en cas de récidive, d'une amende maximale de deux mille dollars et d'un emprisonnement maximal d'un an, ou de l'une de ces peines.

(5) Quiconque contrevient au paragraphe (1) commet, dans le cas de substances inscrites à la fois à l'annexe II et à l'annexe VIII, et ce pourvu que la quantité en cause n'excède pas celle mentionnée à cette dernière annexe, une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'une amende maximale de mille dollars et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de l'une de ces peines.

(6) Quiconque contrevient au paragraphe (1) commet, dans le cas de substances inscrites à l'annexe III :

- a) soit un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de trois ans;
- b) soit une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible :

(i) s'il s'agit d'une première infraction, d'une amende maximale de mille dollars et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de l'une de ces peines,

(ii) en cas de récidive, d'une amende maximale de deux mille dollars et d'un emprisonnement maximal d'un an, ou de l'une de ces peines.

TRAFIC DE SUBSTANCE

5. (1) Il est interdit de faire le trafic de toute substance inscrite aux annexes I, II, III ou IV ou de toute substance présentée ou tenue pour telle par le trafiquant.

POSSESSION EN VUE DU TRAFIC

(2) Il est interdit d'avoir en sa possession, en vue d'en faire le trafic, toute substance inscrite aux annexes I, II, III ou IV.

PEINE

(3) Quiconque contrevient aux paragraphes (1) ou (2) commet :

a) dans le cas de substances inscrites aux annexes I ou II, mais sous réserve du paragraphe (4), un acte criminel passible de l'emprisonnement à perpétuité;

b) dans le cas de substances inscrites à l'annexe III :

(i) soit un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans,

(ii) soit une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'un emprisonnement maximal de dix-huit mois;

c) dans le cas de substances inscrites à l'annexe IV :

(i) soit un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de trois ans,

(ii) soit une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'un emprisonnement maximal d'un an.

DÉFINITION

«trafic » Relativement à une substance inscrite à l'une ou l'autre des annexes I à IV, toute opération de vente — y compris la vente d'une autorisation visant son obtention — , d'administration, de don, de cession, de transport, d'expédition ou de livraison portant sur une telle substance — ou toute offre d'effectuer l'une de ces opérations — qui sort du cadre réglementaire.

ANNEXE II

1. Chanvre indien (Cannabis), ainsi que ses préparations et dérivés et les préparations synthétiques semblables, notamment :

(2) Cannabis (marihuana)

ANNEXE III

1. Les amphétamines, leurs sels, dérivés, isomères et analogues, ainsi que les sels de leurs dérivés, isomères et analogues, notamment :

(9) N-méthyl méthylènedioxy-3,4 amphétamine (N,a-diméthyl benzodioxole-1,3 éthanamine-5)

ANNEXE VIII (ARTICLES 4 & 60)

SUBSTANCE	AMOUNT
1. Résine de cannabis	1 g
2. Cannabis (marihuana)	30 g

CODE CRIMINEL DU CANADA

PARTIE IX : INFRACTIONS CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

Possession de biens criminellement obtenus

Avoir en sa possession

354. (1) Commet une infraction quiconque a en sa possession un bien, une chose ou leur produit sachant que tout ou partie d'entre eux ont été obtenus ou proviennent directement ou indirectement :

a) soit de la perpétration, au Canada, d'une infraction punissable sur acte d'accusation.

EXPOSÉ CONJOINT DES FAITS

Vous pouvez choisir de présumer et/ou d'accepter les faits suivants pour les fins du procès simulé :

- toutes les déclarations fournies par les témoins sont admissibles.
- Il n'y a pas d'argument fondé sur la Charte à soulever.
- La carte (Fig 1.) illustre avec justesse le parc Melrose et le positionnement des parties le 17 juillet, 2***.
- La photographie des pilules d'ecstasy (Fig 2.) est une photographie représentative des pilules d'ecstasy trouvées dans le sac à dos.
- La photographie de la marijuana (Fig 3.) est une photographie représentative de la marijuana trouvée dans le sac à dos.
- L'ecstasy et la marijuana en question sont véritablement de l'ecstasy et de la marijuana.
- Il n'y a pas de preuve d'empreinte digitale pertinente.

JESSE WAI, ACCUSÉ

Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgé de 16 ans et vous êtes à la veille de commencer votre 11e année
- Vous n'avez pas d'antécédent judiciaire.

Votre version des faits :

- Vous demeurez avec votre grand-mère et votre jeune frère Jamir.
- Durant la soirée de vendredi le 17 juillet, 20**, vous étiez à la maison avec Jamir. Votre grand-mère était au travail et devait entrer à la maison à 23 h.
- Aux environs de 21h40 votre ami Red a téléphoné. Il se dirigeait au parc Melrose près de votre immeuble pour aller voir Casey, un autre ami. Vous avez d'accepter de vous rendre, en amenant Jamir parce que vous ne pouviez pas le laisser seul.
- Vous vous êtes réuni au parc, les quatre d'entre vous vers 22 h. Jamir avait une balle de soccer avec lui et a commencé à la frapper avec son pied autour d'une table près d'un court de basketball où le reste de votre groupe s'est assis. Vous étiez assis près de Red et Casey était de l'autre côté.
- Casey a passé du temps à vous montrer à vous deux son nouveau iPod. C'est alors que Red a sorti un sac de mari de son sac et a roulé un joint puis a commencé à le fumer en le passant à Casey, qui en a pris, puis vous l'a passé. Vous en avez fumé même si vous n'aimez pas vraiment fumer.

COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER À ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermenté pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créer pas de faits par souci de justice pour les autres étudiants avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas la question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et devenez votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

JESSE WAI, ACCUSÉ

- Vers 10h30 deux jeunes hommes ont approché de la table. Pour une raison ou une autre, lorsqu'ils étaient près de la table, Red vous a remis le sac que vous avez posé sur vous. Vous ne connaissiez pas les deux jeunes hommes, mais eux semblaient connaître Red et Casey et se sont mis à leur parler. Vous ne vous étiez pas joint à la conversation parce que vous ne les connaissiez pas.
- Après avoir discuté pour un bout de temps, la conversation a pris un autre tournant. Un des individus a demandé à Red « s'il avait quelque chose? » Red a répondu que oui. Ils ont discuté puis ils se sont entendus sur les prix et les quantités et vous avez soudainement pris conscience que vous étiez en train d'assister à une transaction de drogue. De manière instinctive, vous avez remis le sac à dos à Red.
- Red a sorti un petit sac de mari du sac à dos ainsi que le sac de pilules orange, a compté 3 pilules mettant le reste dans le sac et en remettant tout le reste aux individus, en leur demandant en premier lieu pour de l'argent en le mettant aussi dans le sac. Red vous a encore une fois remis le sac.
- Les individus sont partis et aussitôt qu'ils ont eu quitté la scène, vous avez dit à Red que vous ne pouviez pas croire qu'il ou elle vous avait impliqué dans une telle affaire contre votre gré. Vous avez indiqué que Jamir avait vu ce qui s'était passé et vous sentiez donc qu'il était impliqué lui aussi. Vous avez remis le sac à Red. Red vous a dit de vous calmer.
- C'est alors, qu'un individu (qui s'est avéré être un policier même s'il était habillé comme un itinérant) s'est approché de vous en vous montrant son insigne de policier et vous a dit que vous étiez en état d'arrestation pour trafic de drogues.
- Vous n'avez rien dit au policier lorsqu'il a procédé à votre arrestation. Toutefois, Jamir a regardé le policier et a déclaré « mais Jesse n'a rien fait de mal ».
- On vous a tous amené au poste de police, y compris Jamir et les deux individus qui avaient acheté la drogue. Le policier vous a dit que vous étiez accusé de cinq choses, y compris le trafic d'ecstasy.
- Vous avez téléphoné à votre grand-mère et elle est arrivée plus tard. Vous et Jamir avez été tous les deux relâchés et placés sous sa garde.

JESSE WAI, ACCUSÉ

- Vous avez su que Red a plaidé coupable aux accusations, mais il a déménagé dans une autre ville et vous avez perdu contact. La police a laissé tomber les accusations contre Casey.

QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ PENSER LORS DE VOTRE PRÉPARATION :

Quel type d'étudiant êtes-vous?

Red et Casey sont-ils des amis intimes?

Avez-vous déjà eu des problèmes avec la police auparavant?

Comment vous sentez-vous face aux accusations?

Avez-vous déjà pris de la drogue?

Saviez-vous que Red était un trafiquant de drogues?

Comment vous sentez vous face à ce qui est arrivé dans le parc?

Quelle a été la réaction de votre grand-mère?

Comment avez-vous agi lorsque vous vous êtes fait arrêter? Avez-vous collaboré avec la police?

Avez-vous des craintes sur ce qui peut se produire si vous êtes condamné?

CASEY IBRAHIM, AMI DE JESSE ET TÉMOIN DE LA DÉFENSE

Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgé(e) de 16 ans et vous êtes en 11^{ème} année
- L'année dernière, vous avez été accusé(e) de vol de moins de 5 000 \$ pour avoir volé une bicyclette, mais les accusations ont été retirées après que vous ayez entrepris un programme de déjudiciarisation.

Votre version des faits :

- Vendredi, le 17 juillet 20**, vers 22 h vous avez été à la rencontre de vos amis Red et Jesse au parc Melrose, près d'où vous demeurez. Jesse est arrivé accompagné également de son jeune frère Jamir.
- Jamir a commencé à jouer au soccer et les autres se sont assis à une table de pique-nique pour discuter et pour admirer votre nouveau iPod.
- Après un bout de temps, Red a sorti de la mari de son sac et a roulé un joint. Vous et Red avez fumé le joint qui n'était pas très fort. Jesse a seulement fumé un coup.
- Vers 22h30 deux individus que vous aviez rencontrés auparavant avec le frère plus âgé de Red sont arrivés. Vous ne vous souveniez pas de leurs noms. Jesse ne les connaissait pas du tout. Ils ont discuté avec vous et Red.
- Après environ 10 minutes un des individus a demandé à Red si il ou elle avait quelque chose. Vous avez interprété ceci comme voulant dire de la drogue puisque Red vous avait raconté que parfois il ou elle vendait de la mari. Red a dit oui et ils ont discuté d'un prix. Vous allez alors pris conscience que Red leur offrait aussi d'acheter de l'ecstasy, une drogue que vous n'aviez jamais vue et cela vous a surpris que Red en vendait.

COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER À ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermenté pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créer pas de faits par souci de justice pour les autres étudiants avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas la question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et devenez votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

CASEY IBRAHIM, AMI DE JESSE ET TÉMOIN DE LA DÉFENSE

- Ils se sont mis d'accord sur un prix et Jesse, qui pour une raison ou une autre tenait encore le sac de Red, lui a remis. Red a obtenu de l'argent des individus et leur a remis un sac de mari et trois pilules orange. Les individus sont partis.
- Aussitôt qu'ils sont partis, Jesse s'est fâché contre Red en lui disant qu'il ou elle n'a jamais voulu être impliqué(e) surtout en présence de Jamir et que Red avait entraîné tout le monde, y compris Jamir dans une transaction de drogue. Red avait simplement dit à Jesse de se calmer.
- C'est alors que s'était présenté un policier habillé en vêtements ordinaires qui a procédé à l'arrestation de tout le monde pour trafic à l'exception de Jamir. Les individus qui ont acheté les drogues ont été arrêtés également. On vous a amené au poste de police et on a porté des accusations contre vous y compris le trafic d'ecstasy.
- Vous avez été surpris que Jesse ait été accusé parce qu'il ou elle ne prend pas de drogue et vous ne pensez pas qu'il ou elle était impliqué(e) dans cette affaire.
- Vous avez su que Red a plaidé coupable à toutes les accusations, mais Jesse a plaidé non coupable. Les policiers ont laissé tomber les accusations contre vous après que votre avocat ait reçu la divulgation du dossier.

QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ PENSER LORS DE VOTRE PRÉPARATION :

Quel type d'étudiant êtes-vous?

Avez-vous déjà eu des problèmes avec la police?

Comment vous sentez-vous de témoigner au procès?

Comment vous sentez-vous face à ce qui est arrivé dans le parc?

Avez-vous collaboré avec la police? police?

Pourquoi témoignez-vous en faveur de Jesse?

Avez-vous un souvenir clair de ce qui s'est passé?

AGENT CHEYENNE GOMEZ, AGENT PROCÉDANT À L'ARRESTATION ET TÉMOIN DE LA POURSUITE

Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgé(e) de 43 ans
- Vous travaillez comme agent de police depuis 17 ans.

Votre version des faits :

- Le vendredi 17 juillet 20**, vous avez commencé votre quart de travail à midi.
- On vous a envoyé faire la surveillance habillé en civil au parc Melrose, dans le secteur nord-est de la ville. On vous a mis au courant que le parc et les autres endroits publics du secteur étaient sous surveillance puisqu'on avait reçu plusieurs rapports d'incidents au sujet de trafiquants de drogue dans le secteur.
- Le parc Melrose a environ la superficie de deux terrains sportifs avec des arbres, des tables de pique-nique, un terrain de basketball et une structure à grimper pour jeunes enfants. Il y a également un sentier qui sillonne le parc. Des lampadaires se trouvent le long du côté est du parc (chemin Rimu).
- Vous êtes arrivé au parc vers 20 h. Il était presque vide. Vous vous êtes placé dans un endroit sous un arbre à côté du terrain de basketball, d'où vous aviez une bonne vue de tout le parc. Vous portiez des vêtements délabrés pour avoir l'air d'une personne itinérante dormant dans le parc.
- Des personnes sont venues puis reparties du parc pendant deux heures. Aucune ne vous a remarqué.

COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER À ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermenté pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créez pas de faits par souci de justice pour les autres étudiants avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas la question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et devenez votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

AGENT CHEYENNE GOMEZ, AGENT PROCÉDANT À L'ARRESTATION ET TÉMOIN DE LA POURSUITE

- Vers 22 h, trois adolescents et un enfant d'environ 8 ans sont arrivés au parc. L'enfant de 8 ans a commencé à jouer au soccer avec un ballon qu'il avait apporté avec lui. Les autres se sont assis à la table de pique-nique de l'autre côté du terrain de basketball, à environ 30 mètres de vous. Vous aviez une bonne vue des trois jeunes assis à la table.
- Les trois jeunes étaient assis à la table, en discutant et en regardant un objet. Après environ 10 minutes, un des jeunes a ouvert un sac à dos bleu et en a sorti un sac de marijuana et s'est ensuite roulé une cigarette de marijuana. Les trois jeunes ont alors fumé la cigarette. Le sac de marijuana est alors retourné dans le sac à dos bleu.
- Vers 22h30, deux autres jeunes se sont approchés de la table et ont été accueillis par les trois premiers. Alors que les deux jeunes s'approchaient de la table, le jeune à la table avec le sac à dos (maintenant connu sous le nom de RED WILLIS) a remis le sac à dos à la jeune personne (maintenant connu sous le nom de JESSE WAI). Tous les cinq jeunes se sont assis et se sont mis à discuter.
- Après environ 15 minutes, l'accusé JESSE WAI a remis le sac à RED WILLIS et celui-ci en a sorti un sac ziploc contenant de la marijuana et un petit sac de pilules. Les deux derniers arrivés ont remis un montant d'argent et RED WILLIS leur a remis des pilules ainsi que le sac ziploc. Le sac a été alors remis à JESSE WAI et les derniers arrivés sont partis.
- Vous avez alors communiqué par radio avec votre partenaire qui était garé dans une voiture anonyme de police à l'autre bout du chemin Rimu et qui a procédé à l'arrestation des deux acheteurs.
- Vous vous êtes alors approché de la table de pique-nique et vous avez procédé à l'arrestation des trois jeunes pour trafic.
- Tous les cinq jeunes ont été fouillés. Dans le sac à dos bleu, vous avez trouvé sept sacs d'un gramme de marijuana, un sac de plastique contenant 22 pilules orange avec une image de Fred Flintstone. On a procédé à l'analyse des pilules et on a conclu qu'il s'agissait d'ecstasy. Vous avez également trouvé un sac de plastique contenant 60 \$ en argent comptant.

AGENT CHEYENNE GOMEZ, AGENT PROCÉDANT À L'ARRESTATION ET TÉMOIN DE LA POURSUITE

- Les deux acheteurs avaient en leur possession trois pilules orange identiques en apparence à celles saisies du sac à dos et un sac d'un gramme de marijuana.
- Tous les cinq jeunes ont été transportés à la station de police où ils ont été formellement accusés. L'enfant de 8 ans a été aussi amené à la station jusqu'à ce qu'on trouve sa gardienne.
- JESSE WAI a été accusé(e) de faire le trafic de la marijuana, de faire le trafic d'ecstasy, de possession de produits de la criminalité, de possession dans le but de faire le trafic de la marijuana et possession dans le but de faire le trafic de l'ecstasy. WAI n'avait pas été impliqué avec la police auparavant. WAI a refusé de faire une déclaration et a demandé d'utiliser le téléphone.
- Vers minuit la grand-mère de JESSIE et de JAMIR WAI est arrivée à la station et les deux ont été relâchés sous sa garde.

QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ PENSER LORS DE VOTRE PRÉPARATION :

Quels motifs aviez-vous pour arrêter Jesse?

Est-ce que Jesse était collaboratif?

Est-ce que le trafic de la drogue est un problème dans ce voisinage?

RIWI MAHUTA, TÉMOIN DE LA POURSUITE

Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgé(e) de 17 ans
- Vous allez à l'école et vous êtes en 12ième année
- Vous n'avez pas d'antécédent judiciaire, mais suite à cet incident vous avez reconnu votre culpabilité face aux accusations de possession de marijuana et d'ecstasy et les accusations ont été retirées après votre programme de déjudiciarisation et de sensibilisation aux drogues de 8 semaines.

Votre version des faits :

- Le vendredi 17 juillet 20**, vous et votre ami John Farry vous apprêtiez à aller à une fête chez un ami. Vous avez décidé d'acheter de la mari et peut-être de l'ecstasy avant de vous y rendre. Vous fumiez régulièrement de la mari mais vous aviez récemment essayé de l'ecstasy et vous vouliez l'essayer de nouveau.
- Vers 21h30 vous avez téléphoné à votre ami Reggie Willis et vous lui avez demandé s'il avait quelque chose. Il vous a dit que son jeune frère ou sa jeune sœur Red en avait peut-être et qu'il ou elle se dirigeait vers le parc Melrose avec des amis.
- Vous et John étiez prêts pour la fête et vous vous êtes dirigés vers le parc Melrose. Le parc avait l'air vide sauf pour Red et ses amis qui étaient assis à une table près du terrain de basketball. Il y avait aussi un jeune enfant avec eux qui jouait avec un ballon de soccer.
- Vous vous êtes approché de la table. Il y avait Red, Casey, une personne que vous aviez rencontré une ou deux fois auparavant et une autre personne que vous ne connaissiez pas. Vous vous êtes assis avec John et vous vous êtes mis à discuter avec Casey et Red.

COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER À ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermenté pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créer pas de faits par souci de justice pour les autres étudiants avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas la question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et devenez votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

RIWI MAHUTA, TÉMOIN DE LA POURSUITE

- Après un bout de temps, vous avez demandé à Red si il ou elle avait quelque chose. Red savait que vous vouliez dire de la drogue puisque la réponse était « oui, de la mari et des pilules ». Vous avez discuté du prix et aviez par la suite décidé d'acheter trois pilules d'ecstasy et un sachet de mari.
- Vous avez remis l'argent à Red et sans que Red ne dise un mot la personne que vous ne connaissiez pas a remis un sac à dos bleu à Red.
- Red vous a donné vos drogues et vous et John avez quitté.
- Lorsque vous êtes arrivés au bord du parc et que vous marchiez à gauche vers le chemin Rimu, vous vous êtes fait arrêter par un policier qui vous a amené à la station. Vous et John avez été accusés de possession de marijuana et d'ecstasy.
- On a retiré les accusations après que vous ayez terminé un programme de déjudiciarisation et de sensibilisation aux drogues de 8 semaines.

QUESTIONS AUXQUELLES VOUS DEVEZ PENSER LORS DE LA PRÉPARATION

Quel type d'étudiant êtes-vous?

Comment vous sentez-vous de témoigner au procès?

Avez-vous un souvenir clair de ce qui s'est passé?

LES PIÈCES À L'APPUI

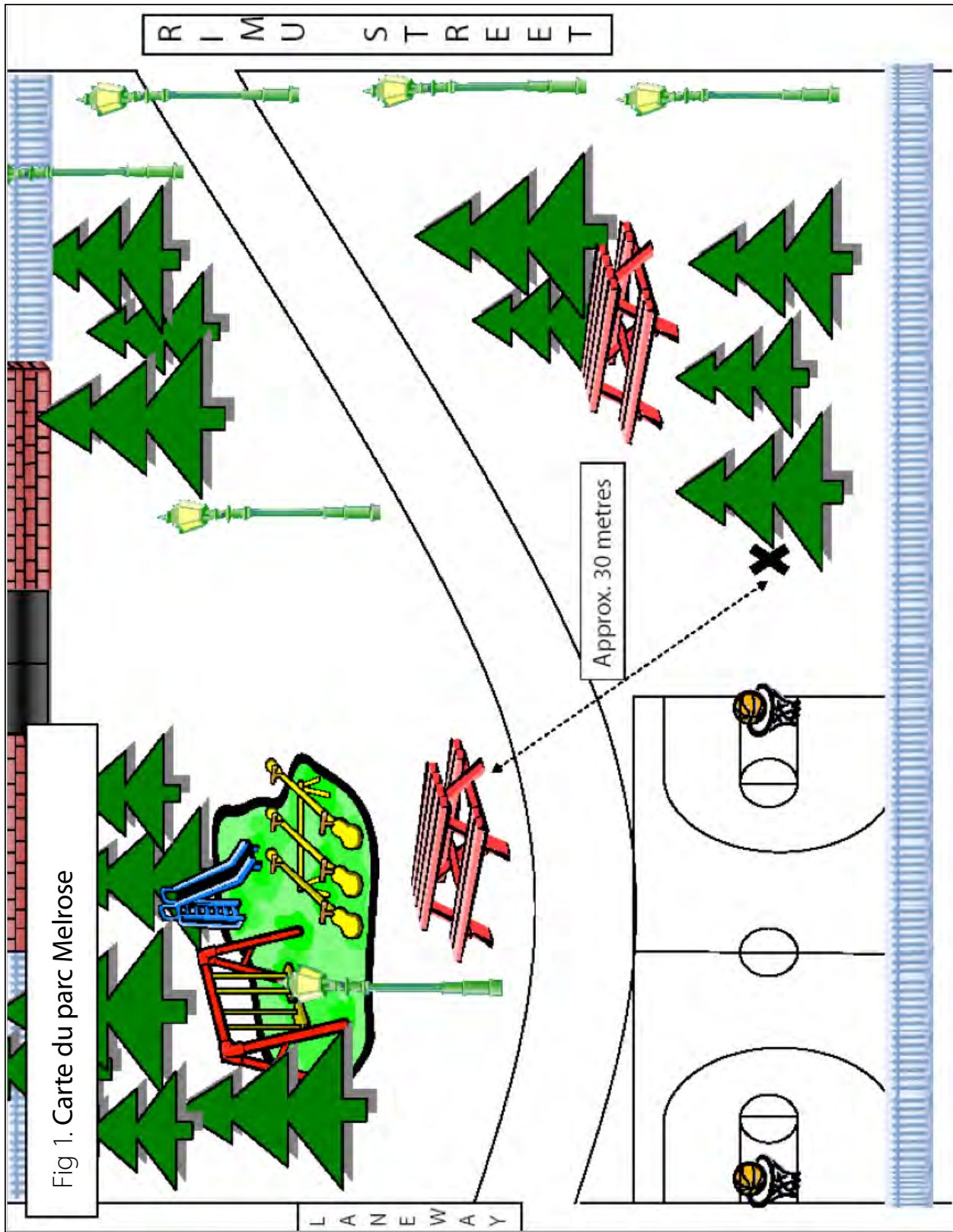


Fig 1. Carte du parc Melrose

Fig 2. Photo d'ecstasy trouvé dans le sac à dos



Fig 3. Photo de marijuana trouvée dans le sac à dos

